

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1209_PV4_RD74_SAFFLOZ ET CHEVROTAINE
Portant permission de voirie sur une Route Départementale
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** Les demandes en date du 14 septembre 2023 par lesquelles M. MAGNY Alexis, de la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME domiciliée 58 Avenue Stalingrade 21000 DIJON, représentant **la Société ALTITUDE INFRASTRUCTURE** domiciliée 7 bis rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de la fibre optique et de pose de 5 chambres L2T dans l'emprise de la Route Départementale n° 74, communes de SAFFLOZ 39130 et CHEVROTAINE 39130 ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE FIBRE 39** le 15 avril 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU** l'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD74 - communes de SAFFLOZ et CHEVROTAINE, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Champagne) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement :

- du PR 11+0153 au PR 11+0225,
- du PR 11+0302 au PR 12+0322,
- du PR 12+0705 au PR 12+0820.

La tranchée transversale sous chaussée sera implantée aux PR 11+0205 et PR 12+0705.

Mode opératoire

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau secondaire non renforcé :

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5.
- Compactage par couches de 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillon 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire, comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement de celle-ci sur 6 cm, réalisation d'un B.B.S.G 0/10, non calcaire.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- MICROTRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

- Microtranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Remblaiement en béton autocompactant.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Réfection définitive en enrobé (épaisseur identique à celle de la chaussée existante avec un minimum de 6cm).

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée:

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

Tranchée ouverte sous chaussée souple - tous réseaux, implantée sous accotement ou dépendances, à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, stockage des matériaux.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

- MICROTRANCHEE SOUS ACCOTEMENT

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Microtranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Remblaiement avec du **béton autocompactant**.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Réfection définitive en terre végétale.

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Microtranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Remblaiement avec les **matériaux extraits**.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Réfection définitive en terre végétale.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 74 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 180 jours. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis-à-vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 – 39300 CHAMPAGNOLE cedex

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de SAFFLOZ pour information

La commune de CHEVROTAINE pour information

L'ARD de Champagnole pour classement

Signature de l'arrêté



COUPES DE TRANCHÉES TYPE

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 19-09-2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

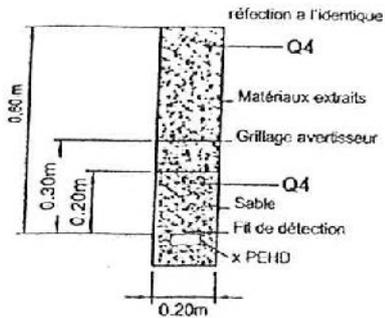


Méca 01 Acc TN

Méca 02 Acc Stabilisé

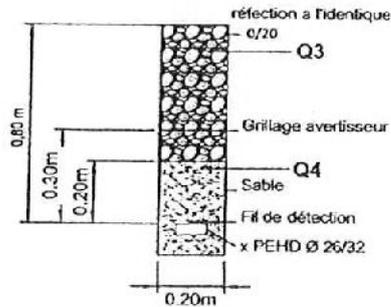
Méca 03 Acc Fond de fossé

Pose mécanisée en terrain naturel
ou sous accotement > 1m de la chaussée



Méca 04 Acc Chemin empierré

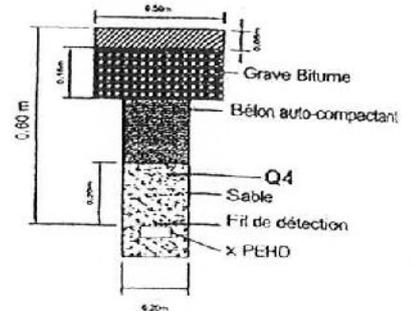
Pose mécanisée en terrain naturel
ou sous accotement > 1m de la chaussée



Méca 05 Enrobé

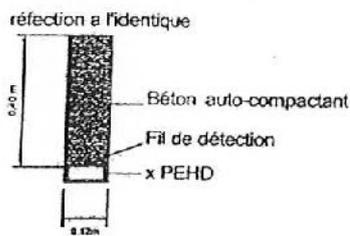
Méca 06 Bicouche

Pose mécanisée sous chaussée lourde
réfection à l'identique



Méca 07 Acc

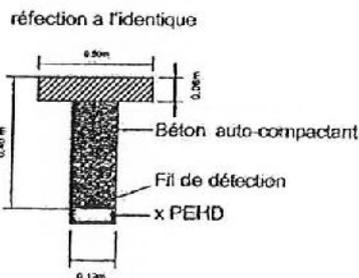
Pose mécanisée faible profondeur
en rive de chaussée/accotement



Méca 08 Bicouche

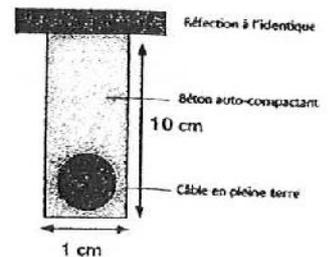
méca 09 Enrobé

Pose mécanisée faible profondeur
sous chaussée légère et Piste Cyclable



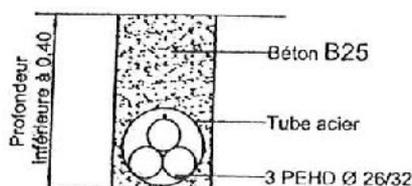
MECA 10 Rainurage

Rainurage sous chaussée et trottoir



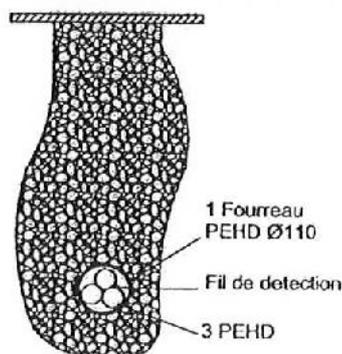
Spéc. 01

Pose mécanisée faible profondeur
Passage de ponceau / buse



SPEC 03 - 04

Forage - Fonçage



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

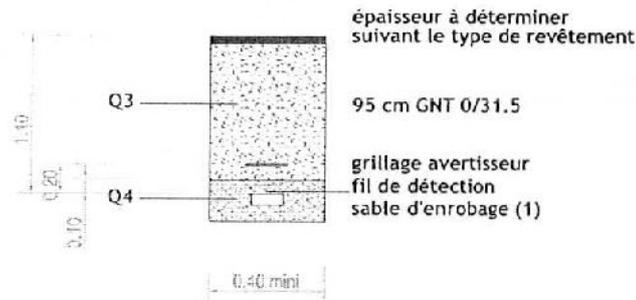
dans le domaine routier départemental

Réseau structurant et primaire chaussée souple

TRADI 02-D

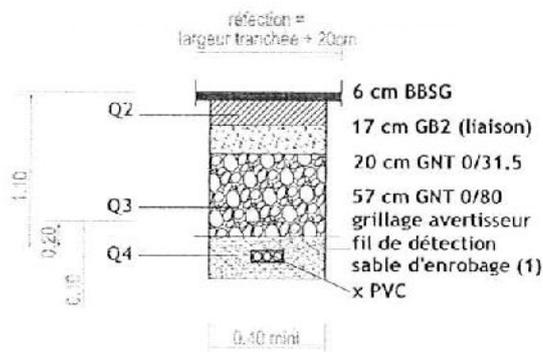
+ plus-value surprofondeur 20cm sous espace vert (TRADI 18-D)

sous accotement
stabilisé



TRADI 10-D

sous chaussée



NB : Pour tous les enrobés, prévoir une couche d'accrochage et le pontage des joints

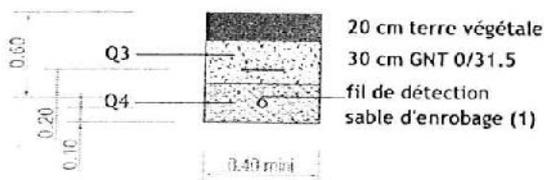
(1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation

COUPES DE TRANCHÉES TYPE TRADITIONNELLES

dans le domaine routier départemental

TRADI 01-D

sous espace vert



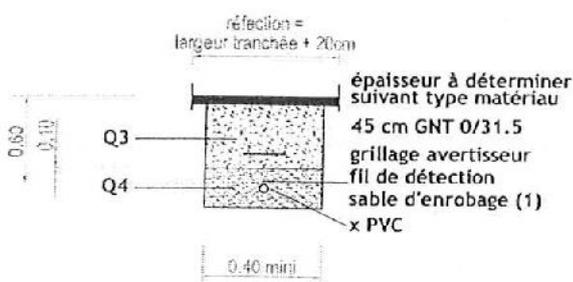
TRADI 02-D

sous accotement stabilisé



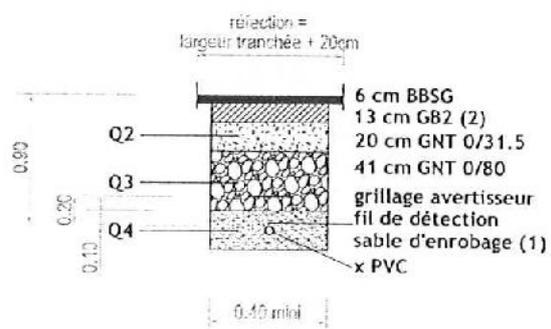
TRADI 03-D à 08-D

sous trottoir



TRADI 09-D

sous chaussée souple du réseau secondaire



NB : Pour tous les enrobés, prévoir une couche d'accrochage et le pontage des joints

(1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation

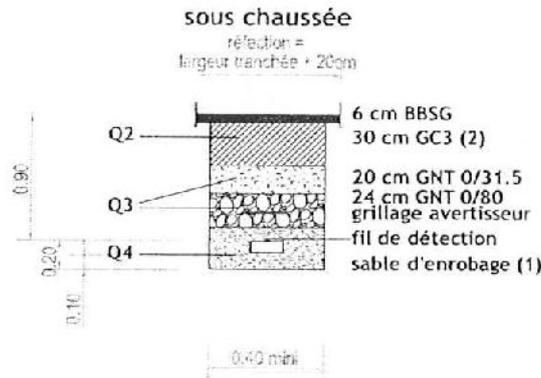
(2) sur les sections non renforcées, le pétitionnaire pourra utiliser de la GNT 0/31.5 après accord du gestionnaire de la voirie

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

dans le domaine routier départemental

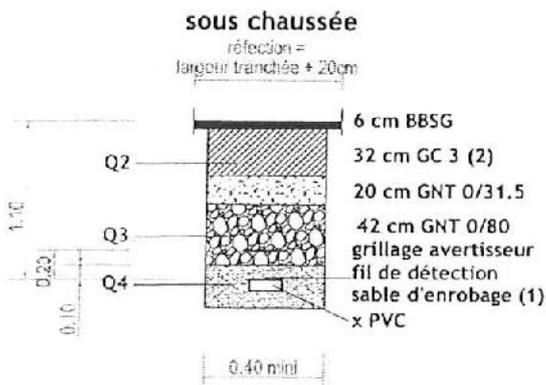
Réseau secondaire chaussée rigide

TRADI 11-D

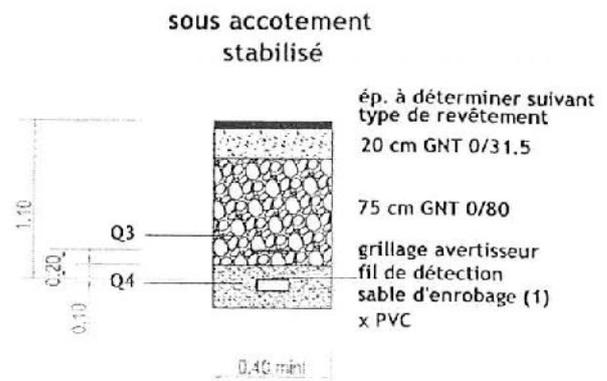


Réseau Structurant et Primaire chaussée rigide

TRADI 12-D



TRADI 15-D



NB : Pour tous les enrobés, prévoir une couche d'accrochage et le pontage des joints

- (1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation
- (2) selon la norme actuelle GC3 = mélange granulaire traité au ciment 0/20 - T3

Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 23/09/2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **MAGNY** Prénom : **Alexis**
 Dénomination : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEME** Représenté par :
 Adresse Numéro : **58** Extension : Nom de la voie : **Avenue Stalingrade**
 Code postal **21000** Localité : **DIJON** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0784026183** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **alexis.magny@eiffage.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **74** Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de Fontenu**
 Code postal **39130** Localité : **Saffloz**
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création
 Autres

Date prévue de début d'application **02/10/2023** Durée d'application (en jours calendaires) : **360**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

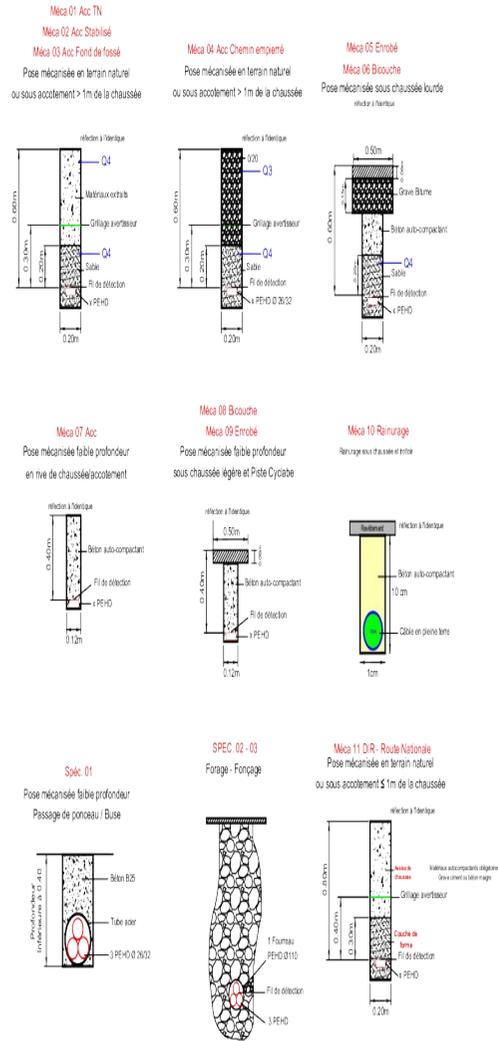
Fait à : DIJON Le: 14 / 09 / 2023

Nom : **MAGNY** Prénom : **Alexis** Qualité :

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC15

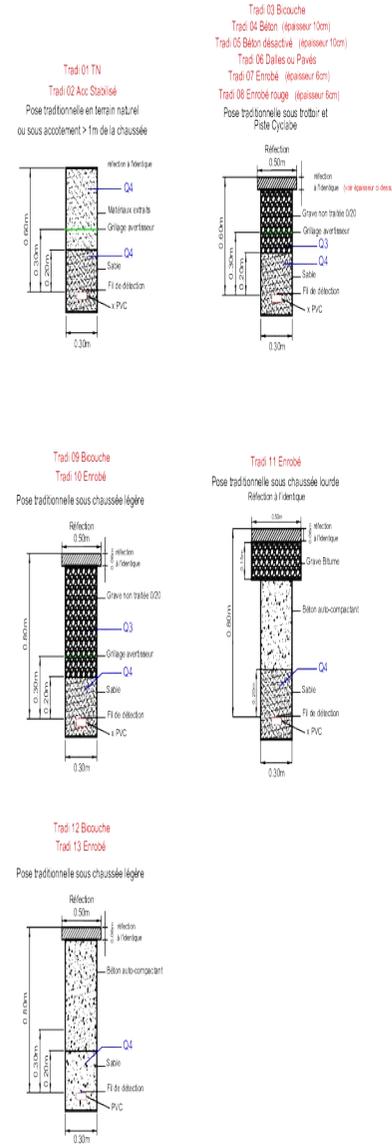


COUPES DE TRANCHÉES TYPE MECANISEES



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

COUPES DE TRANCHÉES TYPE TRADITIONNELLES



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

TRANCHÉE		LONGUEUR GC (m)	
COUPE	TYPE	PI	TOTAL
T01	Traditionnelle sous TN à 1.00 m de chaussée, charge 0.60m	7	7
T02	Traditionnelle en accotement stabilisé, charge 0.60m		
T03	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en bicouche, charge 0.60m		
T04	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en béton, charge 0.60m		
T05	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en béton désactivé, charge 0.60m		
T06	Traditionnelle sous trottoir revêtu en dalles ou pavés, charge 0.60m		
T07	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable revêtu en enrobé, charge 0.60m		
T08	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable revêtu en enrobé rouge, charge 0.60m		
T09	Traditionnelle sous chaussée légère en bicouche du réseau secondaire département, charge 0.80m		
T10	Traditionnelle sous chaussée légère en enrobé du réseau primaire ou structurant département, charge 0.80m		
T11	Traditionnelle sous chaussée lourde en enrobé du réseau secondaire département, charge 0.80m		
M01	Mécanisé sous TN, charge 0.60m	45	45
M02	Mécanisé sous accotement stabilisé, charge 0.60m		
M03	Mécanisé en fond de fossé, charge 0.60m		
M04	Mécanisé sous chemin empierré, charge 0.60m		
M05	Mécanisé sous chaussée lourde enrobé, charge 0.60m	48	48
M06	Mécanisé sous chaussée lourde bouche, charge 0.60m		
M07	Mécanisé faible profondeur en rive de chaussée / sous accotement, charge 0.40m		
M08	Mécanisé faible profondeur sous chaussée légère ou piste cyclable revêtue bicouche, charge 0.40m		
M09	Mécanisé faible profondeur sous chaussée légère ou piste cyclable revêtu enrobé, charge 0.40m		
M10	Rinarage, Mécanisé faible profondeur sous chaussée ou trottoir		
SPEC 1	Spécifique pour faible profondeur Ac 0/10 + 3 PEHD 26/32 mm		
SPEC 3	Forage dirigé		
SPEC 4	Fouçage		
AUTRE			

CHAMBRE	CHAMBRE A CREER	TYPE	PI	TOTAL
L17				
L27	3	3		
L37				
L47				
L57				
L67				
L1C				
L2C				
L5C				
K1C				
K2C				
K3C				
PERCU	0	0		
Implantation	1	1		



LEGENDE

SYMBLES

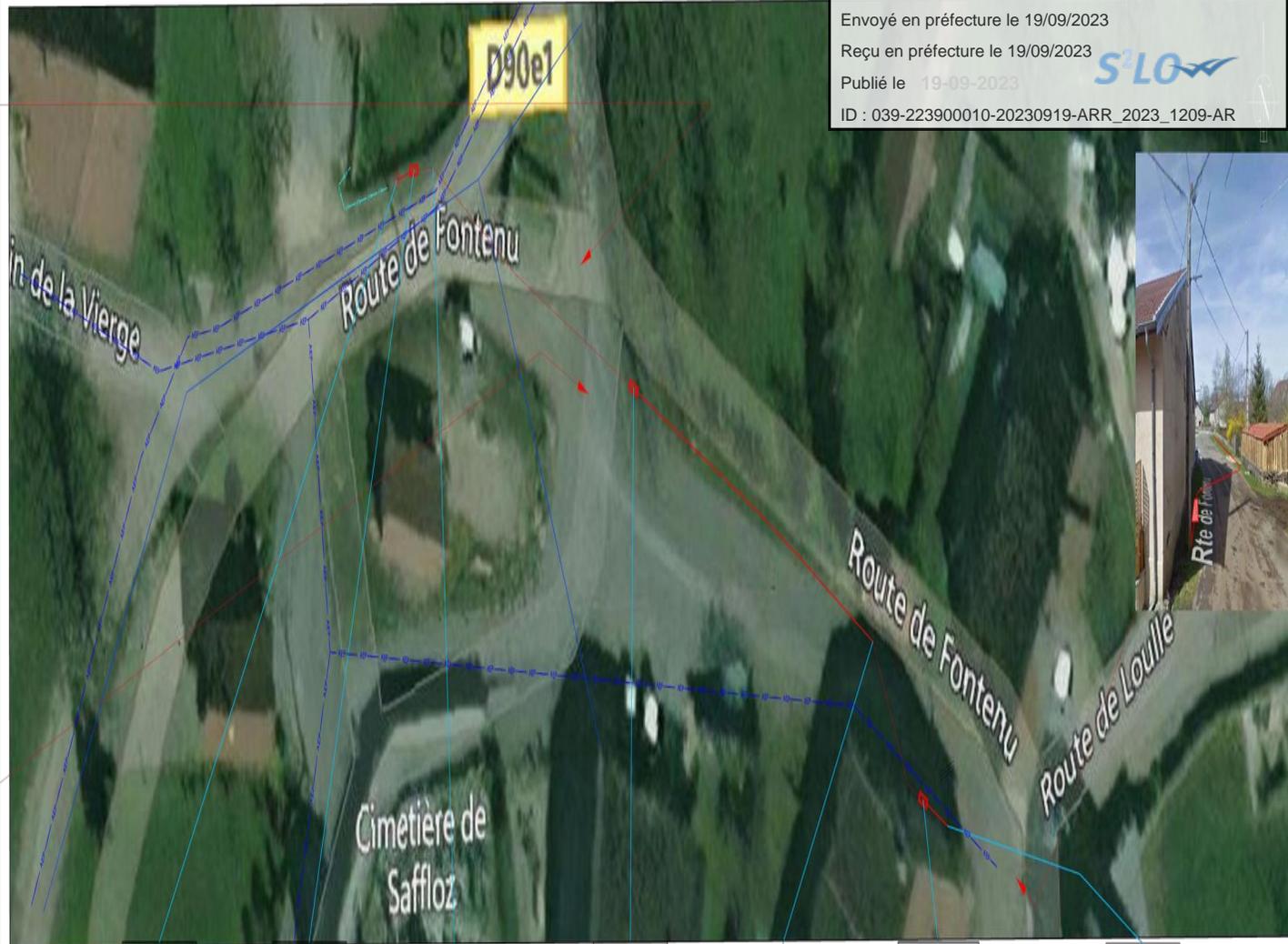
- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO SRO à créer
- ☒ Chambre à créer
- ↑ Poteau à créer
- ☒ Chambre existante
- ↑ Support EDF, éclairage, TL
- ⊙ Regard, refoulement, branchement EU
- ⊙ Réseau poste incendie, bouche à clé AEP
- ⊙ Arbre
- Bâti
- Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- - - Réseau E.P. existant
- - - Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- - - Réseau Télécom non mobilisable
- - - Réseau de Télécom. existant aérien
- - - Réseau de Télédistribution existant
- - - Réseau BTS existant
- - - Réseau BTA existant
- - - Réseau HTA existant
- - - Réseau d'éclairage public existant
- - - Réseau Gaz existant



L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

P O E I C N H T	Code INSEE	39473									
		N. Point Technique		39473		39473					
G E N	Symbole	A396005/39473		C396003/39473		A396002/39473		C396001/39473		A60007/39473	
		BOIS		L2T		L2T		L2T		BETON	
R E M A R Q U E S	Remarques										
	Longueur de fourreaux (m)	3		3		35		42		13	
	Gestion de Voirie	Département et commune									
	Fourreaux à créer	2 PVC 45 A POSER		3 PEHD 60 A POSER		3 PEHD 60 A POSER		3 PEHD 60 A POSER		3 PEHD 60 A POSER	
	Type de Coupe	Coupe TRADI 01		Coupe MECA 01		Coupe MECA 05		Coupe MECA 01		Coupe MECA 05	
C I V I L	Cat / nom voie	Route de Fontenu - D 74									
	Commune - Code INSEE	SAFFLOZ - 39473									

SCU :
Lankens 93

Folio : 1

Etat : EXE

Ech : 1/250

Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 23/09/2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **MAGNY** Prénom : **Alexis**
 Dénomination : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEME** Représenté par :
 Adresse Numéro : **58** Extension : Nom de la voie : **Avenue Stalingrade**
 Code postal **21000** Localité : **DIJON** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0784026183** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **alexis.magny@eiffage.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **74** Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de Fontenu**
 Code postal **39130** Localité : **Saffloz**
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création
 Autres

Date prévue de début d'application **02/10/2023** Durée d'application (en jours calendaires) : **360**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 { Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie **Sous accotement ou trottoirs**

Tranchée longitudinale 1 048 mètres mètres
 Tranchée transversale mètres mètres
 Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

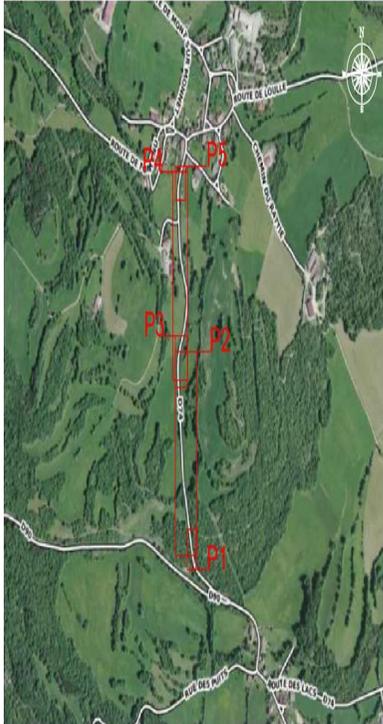
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

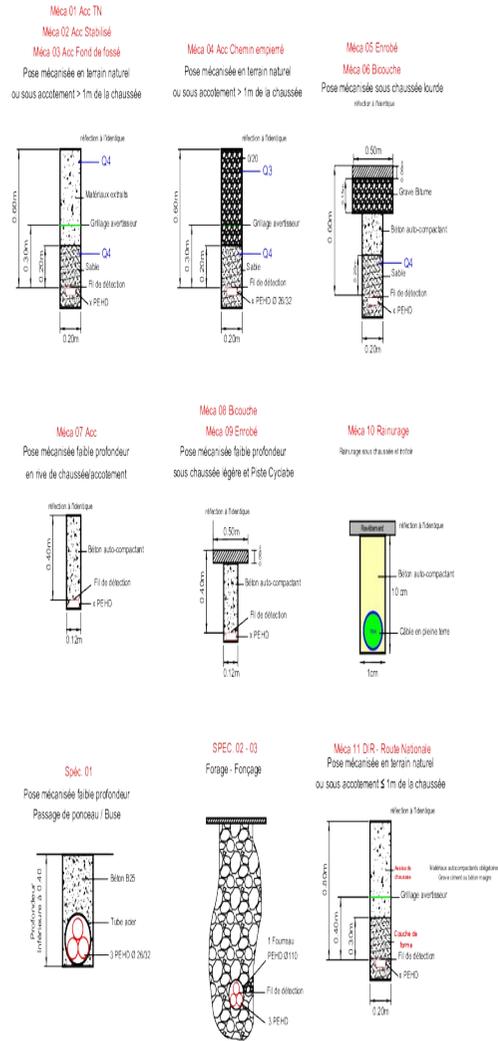
Fait à : DIJON Le: 14 / 09 / 2023

Nom : **MAGNY** Prénom : **Alexis** Qualité :

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC16

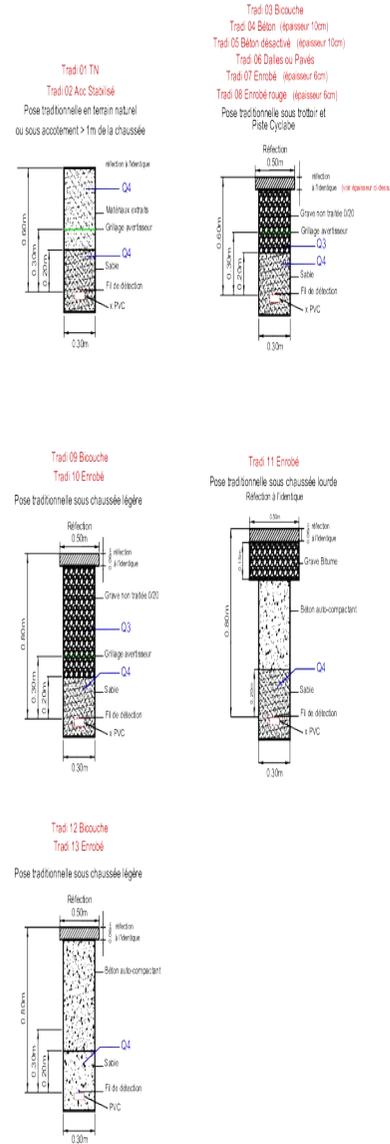


COUPES DE TRANCHÉES TYPE MECANISEES



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

COUPES DE TRANCHÉES TYPE TRADITIONNELLES



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

COUPE	TRANCHEE TYPE	LONGUEUR GC (m)					
		P1	P2	P3	P4	P5	TOTAL
T01	Traditionnelle sous TN à 1.00 m de chaussée, charge 0.60m					4	4
T02	Traditionnelle en accotement stabilisé, charge 0.60m						
T03	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en bicoche, charge 0.60m						
T04	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en béton, charge 0.60m						
T05	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en béton désactivé, charge 0.60m						
T06	Traditionnelle sous trottoir revêtu en dalles ou pavés, charge 0.60m						
T07	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable revêtu en enrobé, charge 0.60m						
T08	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable revêtu en enrobé rouge, charge 0.60m						
T09	Traditionnelle sous chaussée légère en bicoche du réseau secondaire département, charge 0.80m						
T10	Traditionnelle sous chaussée légère en enrobé du réseau primaire ou secondaire département, charge 0.80m						
T11	Traditionnelle sous chaussée lourde en enrobé du réseau secondaire département, charge 0.80m						
M01	Mécanisé sous TN, charge 0.60m						
M02	Mécanisé sous accotement stabilisé, charge 0.60m						
M03	Mécanisé en fond de fossé, charge 0.60m						
M04	Mécanisé sous chemin empierré, charge 0.60m						
M05	Mécanisé sous chaussée lourde enrobé, charge 0.60m						
M06	Mécanisé sous chaussée lourde bicoche, charge 0.60m						
M07	Mécanisé faible profondeur en rive de chaussée sous accotement, charge 0.40m	494		528			1044
M08	Mécanisé faible profondeur sous chaussée légère ou piste cyclable revêtues bicoche, charge 0.40m						
M09	Mécanisé faible profondeur sous chaussée légère ou piste cyclable revêtues enrobé, charge 0.40m						
M10	Ravaillage, Mécanisé faible profondeur sous chaussée ou trottoir						
SPEC 1	Spécifique pour faible profondeur Ac 0110 + 3 PEHD 2632 mm						
SPEC 3	Fonpage drapé						
SPEC 4	Fonpage						
AUTRE							

CHAMBRE	CHAMBRE A CREER					
	P1	P2	P3	P4	P5	TOTAL
L1T						
L2T		1		1	2	
L3T						
L4T						
L5T						
L6T						
L1C						
L2C						
L5C						
K1C						
K2C						
K3C						
PERCU	1				1	
Implantations						

SCU : Lambert 93
Folio : 0
Etat : EXE
Ech : 1/250

Indice	Modification	Date	Etabli par :	Véifié par :
0	CREATION	31/08/2023	EIFFAGE	

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC16



LEGENDE

SYMBLES

- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO à créer
- Chambre à créer
- Poteau à créer
- Chambre existante
- Support EDF, éclairage, TL
- Regard,refulement,branchement EU
- Réseau poste incendie,bouche à dé-AEP
- Arbre
- Bâti
- Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

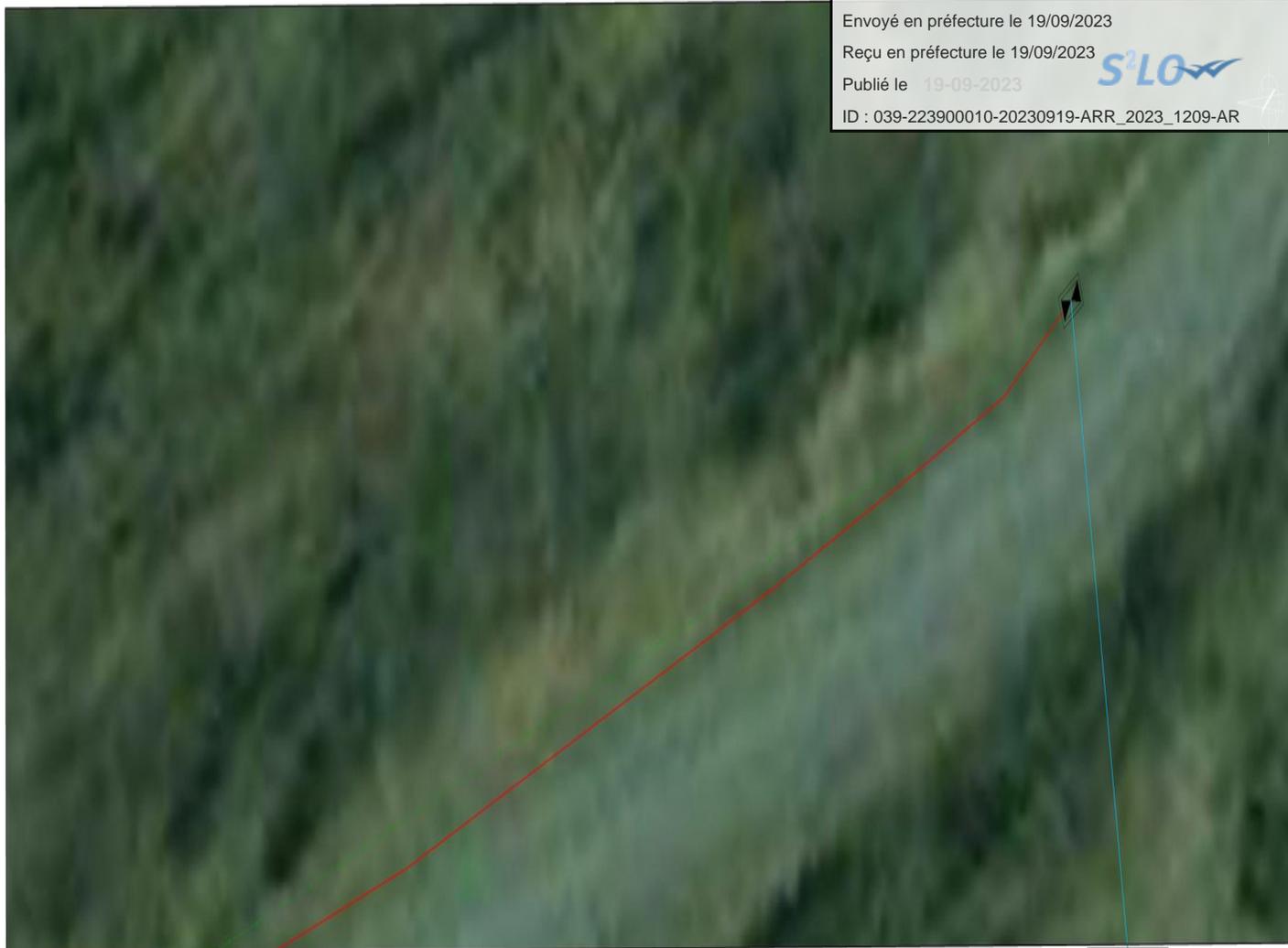
LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant



L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.

P	T	Code INSEE
O	E	N. Point Technique
I	C	NH
N	H	Symbol
T		Type
G		Remarques
E		Longueur de fourreaux (m)
N		Gestion de Voie
E		Fourreaux à créer
C		Type de Coupe
I		Cat / nom voie
V		Commune - Code INSEE
L		



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

39143
C396007/39143
L2T

Présent sur PLANCHE 1 et PLANCHE 2 et PLANCHE 3

Chambre existante à déplacer sur accotement (voir photo)

494

Département

3 PEHD 60 A POSER

Coupe MECA 07

Route de Chevrolaine - D 74

CHEVROTAINE - 39143

SCU:	Lankien 93
Folio :	1
Etat :	EXE
Index:	Modification
Date:	31/09/2023
Etabli par:	EIFFAGE
Véifié par:	
Ech :	1/250



PLANCHE 1

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC16



LEGENDE

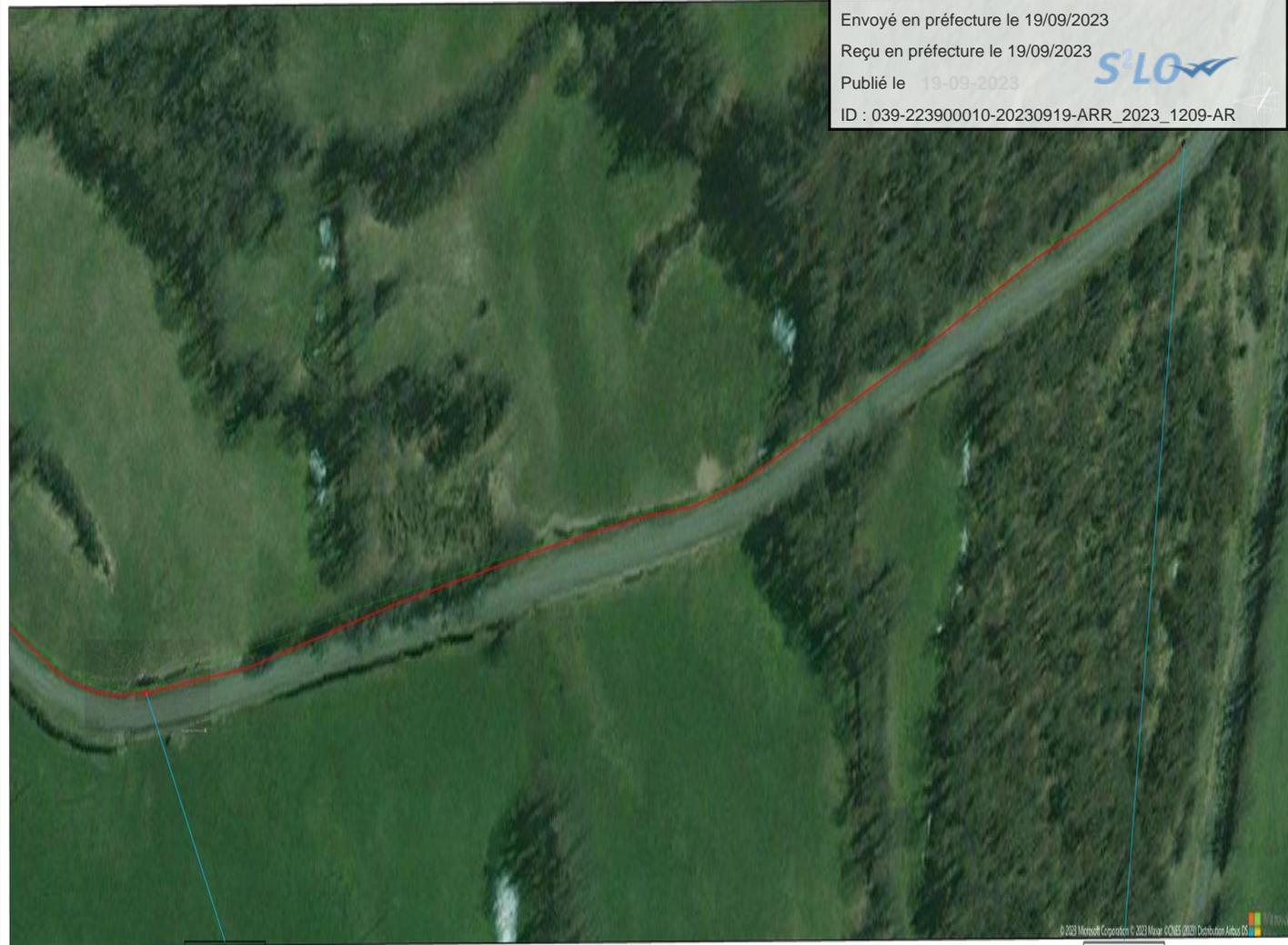
SYMBLES

- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO à créer
- Chambre à créer
- Poteau à créer
- Chambre existante
- Support EDF, éclairage, TL
- Regard,refoulement,branchement EU
- Réseau poste incendie,bouche à clé-AEP
- Arbre
- Bâti
- Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant

L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et doit transmise sous toutes réserves.



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

© 2023 Microsoft Corporation © 2023 Microsoft Corporation © 2023 Microsoft Corporation © 2023 Microsoft Corporation © 2023 Microsoft Corporation

P.T	Code INSEE	39473	39143
O.E	N. Point Technique	C396007/39473	C396007/39143
N.H	Symbole		
T.	Type	L2T	L2T
G	Remarques	Présent sur PLANCHE 1 et PLANCHE 2 et PLANCHE 3	
E	Longueur de fourreaux (m)	494	
N	Gestion de Voie	Département	
E	Fourreaux à créer	3 PEHD 60 A POSER	
C	Type de Coupe	Coupe MECA 07	
I	Cat / nom voie	Route de Chevrotaïne - D 74	
V	Commune - Code INSEE	SAFFLOZ - 39473	CHEVROTAÏNE - 39143

SCU :
Lankien 93

Folio : 2

Etat : EXE

Ech : 1/250



PLANCHE 2



LEGENDE

SYMBLES

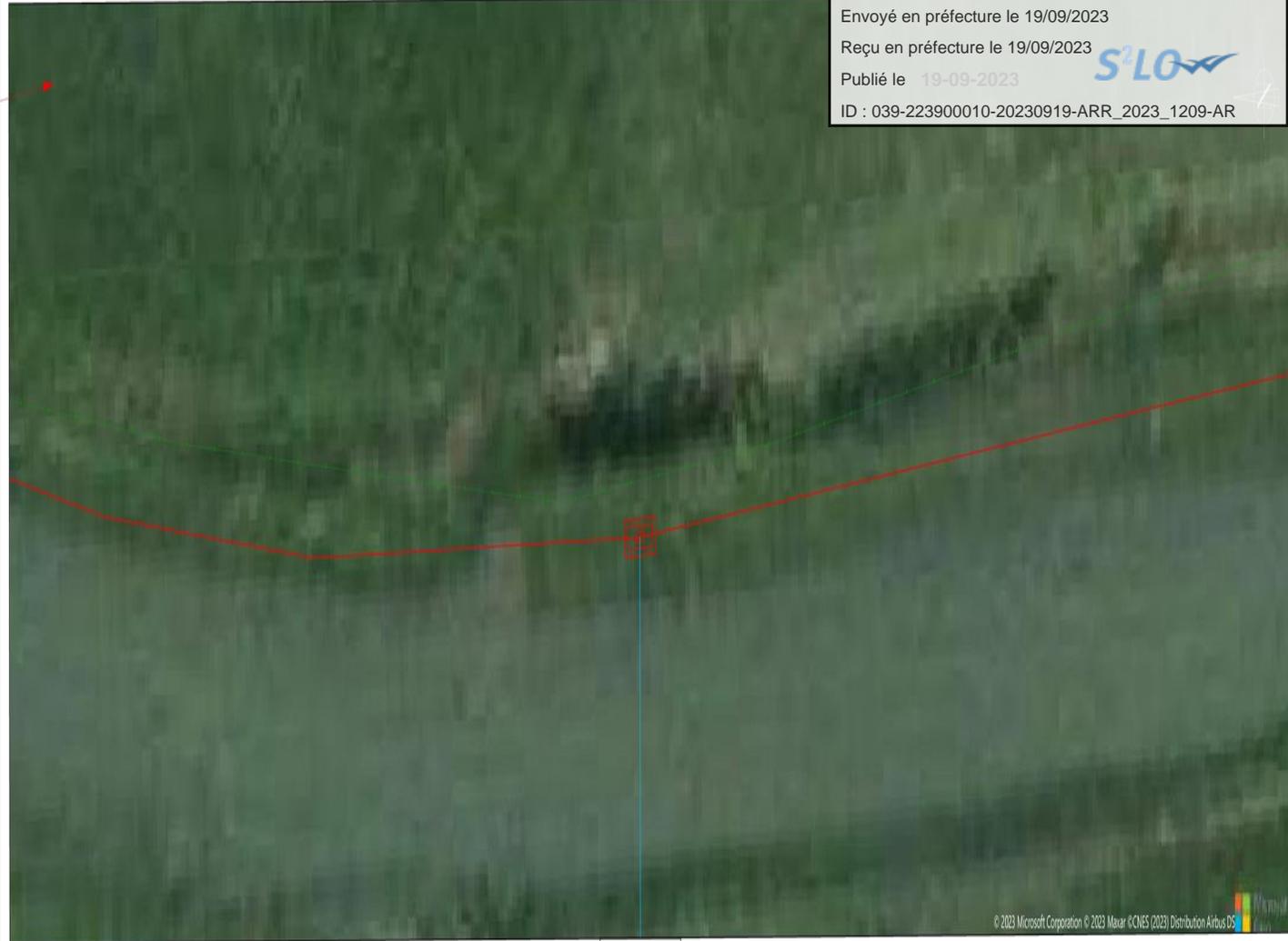
- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO SRO à créer
- ☒ Chambre à créer
- ┆ Poteau à créer
- ☒ Chambre existante
- ┆ Support EDF, éclairage, TL
- Regard, refoulement, branchement EU
- Réseau poste incendie, bouche à dé-AEP
- Arbre
- Bâti
- Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- - - Réseau E.P. existant
- - - Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- - - Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- - - Réseau BTS existant
- - - Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant



L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et doit transmise sous toutes réserves.



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR



P.T	Code INSEE	39473
O.E	N. Point Technique	C39600739473
I.C	NH	☒
N.H	Symbol	
T.	Type	L2T
G	Remarques	Présent sur PLANCHE 3 et PLANCHE 4 et PLANCHE 5
E	Longueur de fourreaux (m)	528
N	Gestion de Voie	Département
E	Fourreaux à créer	3 PEHD 60 A POSER
C	Type de Coupe	Coupe MECA 07
I	Cat 1 nom voie	Route de Chevrotaine - D 74
V	Commune - Code INSEE	SAFFLOZ - 39473
L		Présent sur PLANCHE 1 et PLANCHE 2 et PLANCHE 3
		494
		Département
		3 PEHD 60 A POSER
		Coupe MECA 07
		Route de Chevrotaine - D 74

SCU :
Lankent 93

Folio : 3

Etat : EXE

Ech : 1/250



PLANCHE 3

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC16



LEGENDE

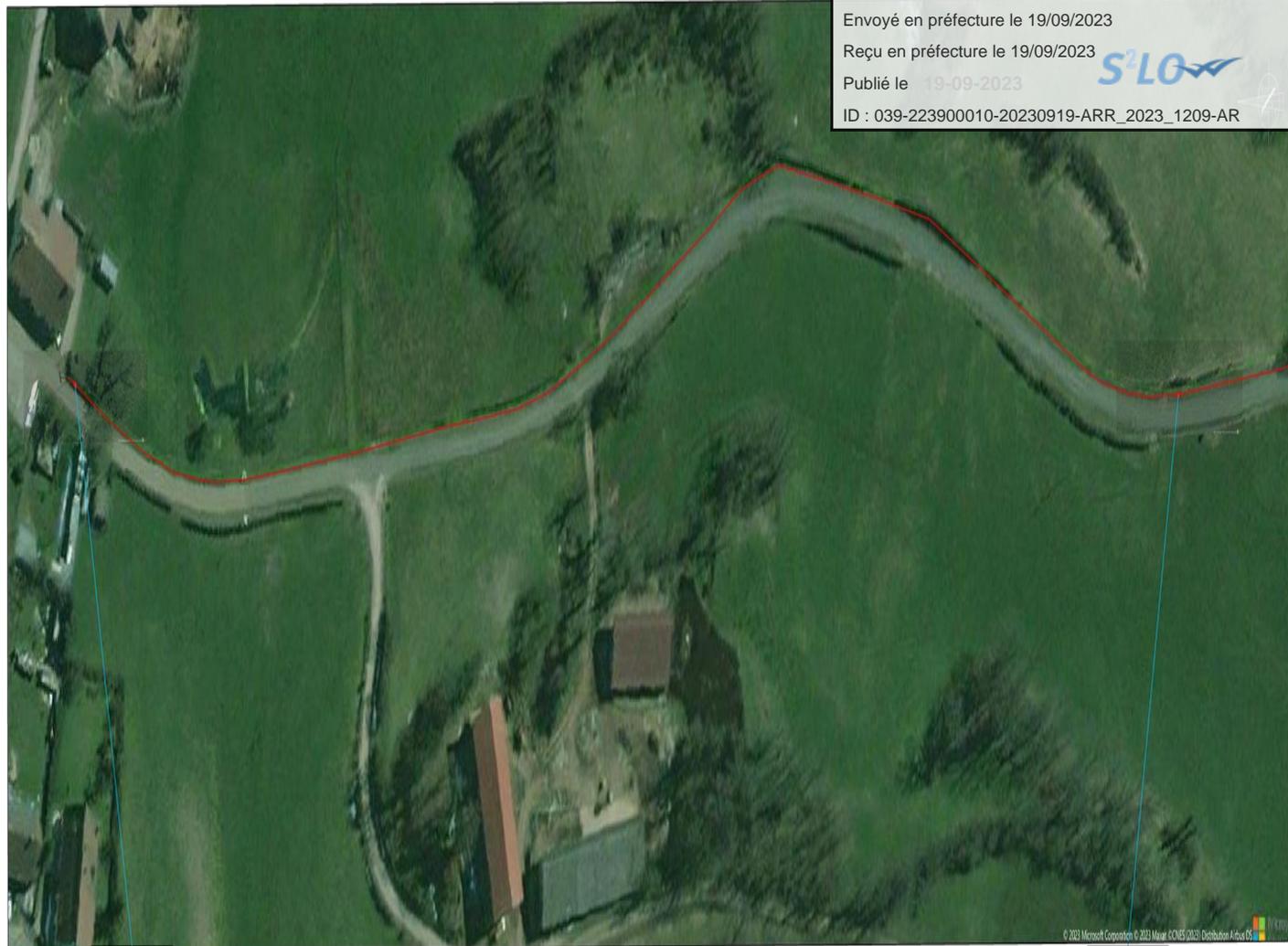
SYMBLES

- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO à créer
- Chambre à créer
- Poteau à créer
- Chambre existante
- Support EDF, éclairage, TL
- Regard,refoulement,branchement EU
- Réseau poste incendie,bouche à dé-AEP
- Arbre
- Bâti
- Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant

L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et doit transmise sous toutes réserves.



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

© 2023 Microsoft Corporation © 2023 Mapbox © CNRS (2023) Distribution Africa 05

P.T	Code INSEE	39473	39473
O.E	N. Point Technique	C396017/39473	C396007/39473
N.H	Symbole		
T.	Type	L2T	L2T
G	Remarques	Présent sur PLANCHE 3 et PLANCHE 4 et PLANCHE 5	
E	Longueur de fourreaux (m)	528	
N	Gestion de Voie	Département	
E	Fourreaux à créer	3 PEHD 60 A POSER	
C	Type de Coupe	Coupe MECA 07	
I	Cat 1 nom voie	Route de Chevrolaine - D 74	
V	Commune - Code INSEE	SAFFLOZ - 39473	SAFFLOZ - 39473

SCU:
Lankent 93

Folio : 4

Etat : EXE

Ech : 1/250



PLANCHE 4



LEGENDE

SYMBLES

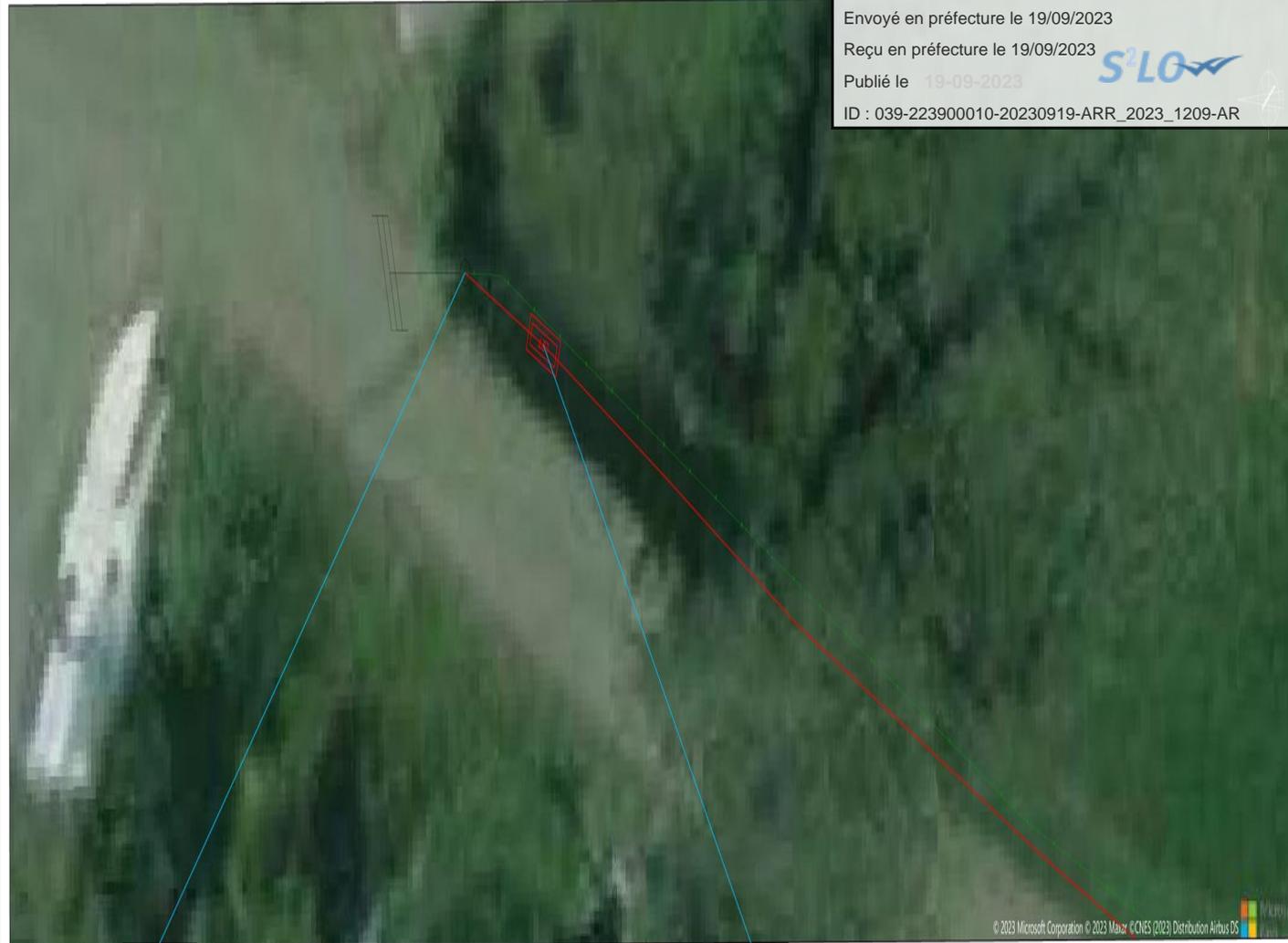
- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO SRO à créer
- ☒ Chambre à créer
- ☒ Poteau à créer
- ☒ Chambre existante
- ☒ Support EDF, éclairage, TL
- ☒ Regard, refoulement, branchement EU
- ☒ Réseau poste incendie, bouche à dé-AEP
- ☒ Arbre
- ☒ Bâti
- ☒ Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant



L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

© 2023 Microsoft Corporation © 2023 Maxar © CNES (2023) Distribution Airbus DS

P O E I C N H T	Code INSEE	39473	39473
	N. Point Technique	0322991/39473	C396017/39473
	Symbole	☒	☒
	Type	Composite	L2T
	Remarques		Présent sur PLANCHE 3 et PLANCHE 4 et PLANCHE 5
G E N E C I V L	Longueur de fourreaux (m)	4	528
	Gestion de Voie	Département et commune	Département
	Fourreaux à créer	2 PVC 45 A POSER	3 PEHD 60 A POSER
	Type de Coupe	Coupe TRADI 01	Coupe MECA 07
Cat 1 nom voie	Route de Chevrotaine - D 74	Route de Chevrotaine - D 74	
Commune - Code INSEE	SAFFLOZ - 39473	SAFFLOZ - 39473	

SCU:	Lankien 93
Folio :	5
Etat :	EXE
Index:	Modification
Date:	31/09/2023
Etabli par:	EIFFAGE
Véifié par:	
Ech :	1/250



PLANCHE 5

Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 23/09/2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **MAGNY** Prénom : **Alexis**
Dénomination : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEME** Représenté par :
Adresse Numéro : **58** Extension : Nom de la voie : **Avenue Stalingrade**
Code postal **21000** Localité : **DIJON** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0784026183** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **alexis.magny@eiffage.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **74** Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route des Cascades**
Code postal **39130** Localité : **Chevrotaine**
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application **02/10/2023** Durée d'application (en jours calendaires) : **360**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

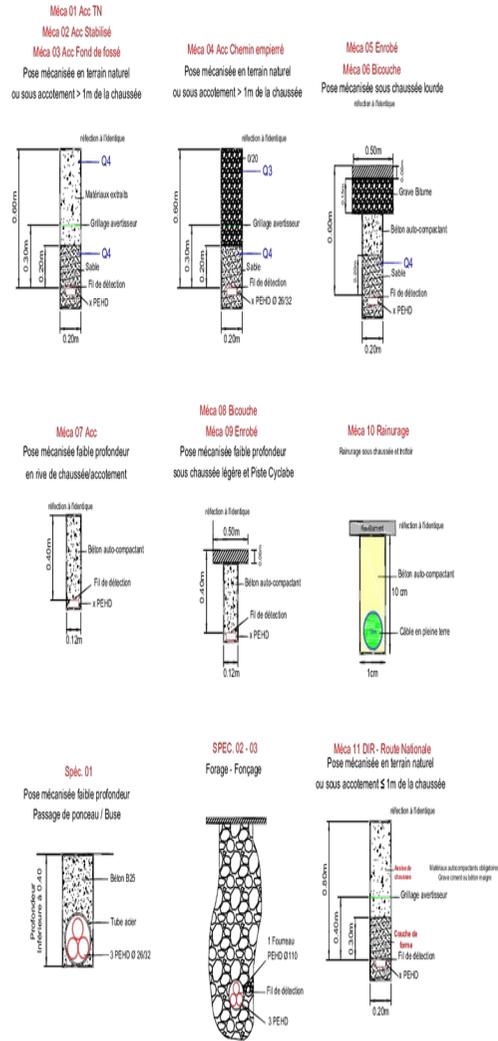
Fait à : DIJON Le: 14 / 09 / 2023

Nom : **MAGNY** Prénom : **Alexis** Qualité :

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC14

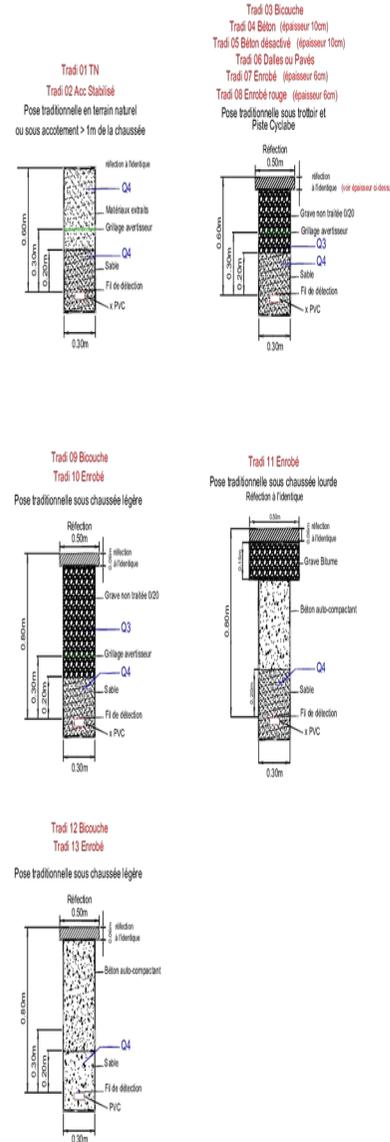


COUPES DE TRANCHÉES TYPE MECANISEES



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

COUPES DE TRANCHÉES TYPE TRADITIONNELLES



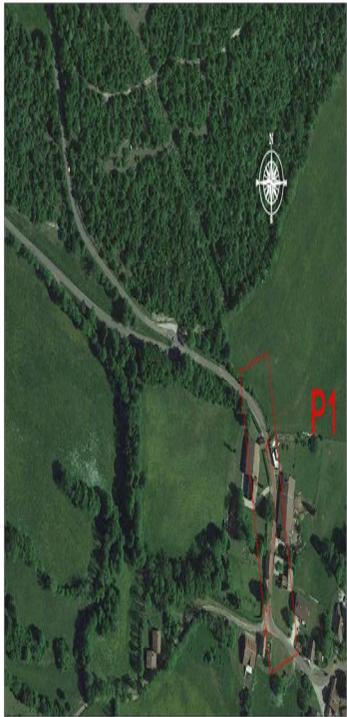
NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

TRANCHÉE		LONGUEUR GC (m)	
COUPE	TYPE	P1	TOTAL
T01	Traditionnelle sous TN à +1.00 m de chaussée, charge 0.60m	6	6
T02	Traditionnelle en accotement stabilisé, charge 0.60m		
T03	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en bicouche, charge 0.60m		
T04	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en béton, charge 0.60m		
T05	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable en béton désactivé, charge 0.60m		
T06	Traditionnelle sous trottoir revêtu en dalles ou pavés, charge 0.60m		
T07	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable revêtu en enrobé, charge 0.60m		
T08	Traditionnelle sous trottoir ou piste cyclable revêtu en enrobé rouge, charge 0.60m		
T09	Traditionnelle sous chaussée légère en bicouche du réseau secondaire département, charge 0.80m		
T10	Traditionnelle sous chaussée légère en enrobé du réseau primaire ou structurant département, charge 0.80m		
T11	Traditionnelle sous chaussée lourde en enrobé du réseau secondaire département, charge 0.80m	9	9
M01	Mécanisé sous TN, charge 0.60m		
M02	Mécanisé sous accotement stabilisé, charge 0.60m		
M03	Mécanisé en fond de fossé, charge 0.60m		
M04	Mécanisé sous chemin empierré, charge 0.60m		
M05	Mécanisé sous chaussée lourde enrobé, charge 0.60m	18	18
M06	Mécanisé sous chaussée lourde bicouche, charge 0.60m		
M07	Mécanisé faible profondeur en rive de chaussée / sous accotement, charge 0.40m	86	86
M08	Mécanisé faible profondeur sous chaussée légère ou piste cyclable revêtu bicouche, charge 0.40m	12	12
M09	Mécanisé faible profondeur sous chaussée légère ou piste cyclable revêtu enrobé, charge 0.40m		
M10	Rainurage, Mécanisé faible profondeur sous chaussée ou trottoir		
SPEC 1	Spécifique pour faible profondeur Ac 0/10 + 3 PEHD 26/32 mm		
SPEC 3	Forage dirigé		
SPEC 4	Forçage		
AUTRE			

CHAMBRE	CHAMBRE A CREER	TYPE	P1	TOTAL
L1T				
L2T	2		2	
L3T				
L4T				
L5T				
L6T				
L1C				
L2C				
L3C				
K1C				
K2C				
K3C				
PERCU	0		0	
Implantations	1		2	

PROJET DE GENIE CIVIL
PRO_NRO39201DOO_02_D_TRC14



LEGENDE

SYMBLES

- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO à créer
- Chambre à créer
- Poteau à créer
- Chambre existante
- Support EDF, éclairage, TL
- Regard,refuilement,branchement EU
- Réseau poste incendie,bouche à dé-AEP
- Arbre
- Bâti
- Parcelle
- AB 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Saône et Loire sout. existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant



L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.



Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19-09-2023
ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1209-AR

P O E I C N H T	Code INSEE	39143	39143	39143	39143	39143	
		0341900/39143	C396008/39143	C396009/39143	C396005/39143	A396005/39143	
G E N E C I V L	N. Point Technique	↑	⊗	⊗	⊗	↑	
		Symbole	Type	BOIS	L2T	L2T	BOIS
Remarques							
L	Code INSEE	CHEVORTAINE - 39143		CHEVORTAINE - 39143		CHEVORTAINE - 39143	
				9	66	18	20
		Département et commune		Département et commune		Département et commune	
		2 PVC 45 A POSER		3 PEHD 60 A POSER		2 PVC 45 A POSER	
		Coupe TRADI 11		Coupe MECA 07		Coupe MECA 01	
		Route des Lacs - D 74		Route des Lacs - D 74		Route des Lacs - D 74	

SCU :
Lambert 93

1	MODIFICATION	01/09/2023	EIFFAGE	Folio : 1
0	CREATION	16/03/2023	FIBER.ACADEMY	Etat : EXE
Index	Modification	Date	Etabli par :	Véifié par :
				Ech : 1/250



PLANCHE 1